

BALLET DE L'OPÉRA
Directrice de la danse Brigitte Lefèvre

Concours annuel du Corps de ballet de l'Opéra

MERCREDI 18 & VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

OPÉRA NATIONAL DE PARIS
PALAIS GARNIER

2009

JURY

PRÉSIDENTE

Directrice de la Danse

Brigitte Lefèvre

Maître de ballet,

associé à la direction de la danse

Patrice Bart

Maître de ballet

Clotilde Vayer

Chorégraphe

Pierre Lacotte

*Directeur artistique du Ballet du Théâtre
d'État de Novossibirsk*

Igor Zelensky

SUPPLÉANT

Assistant-maître de ballet

Fabrice Bourgeois

Membres du jury, élus par le Ballet

Ève Grinsztajn

Alessio Carbone

Béatrice Martel

Géraldine Wiart

Amélie Lamoureux

SUPPLÉANTE

Céline Palacio

Postes à pourvoir :

Artistes Femmes

3 Coryphées

3 Sujets

1 Première danseuse

Artistes Hommes

3 Coryphées

2 Sujets

2 Premiers danseurs

*Le précédent Concours a eu lieu
le 17 et 19 décembre 2008*

Les candidats concourent classe par classe, (d'abord la classe des Quadrilles, puis celle des Coryphées, enfin celle des Sujets). Ils commencent par la «variation imposée».

Lors de leur second passage, ils se présentent dans la variation de leur choix, appartenant au répertoire de l'Opéra national de Paris.

La lettre tirée au sort détermine l'ordre de passage.

Cette année, il s'agit de la lettre «**D**».

Le concours se déroulera sur deux jours:
le mercredi 18 novembre pour les artistes femmes
et le vendredi 20 novembre pour les artistes hommes.

Préparation au Concours :

classe des Quadrilles femmes

Elisabeth Maurin

classe des Coryphées femmes

Annie Carbonnel

classe des Sujets femmes

Florence Clerc

classe des Quadrilles hommes

Laurent Novis

classe des Coryphées hommes

Andreï Klemm

classe des Sujets hommes

Jean-Guillaume Bart

Chefs de chant/pianistes :

Kathy Ernould – Ryoko Hisayama - Elena Bonnay - Michel Dietlin
Caroline Beaugrand - Vessela Pelovska

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Le principe et les modalités d'organisation d'un concours annuel de promotion pour les membres du Corps de ballet de l'Opéra de Paris sont posés par la Convention Collective de l'établissement :

« Les emplois de "Coryphées", de "Sujets", de "Premiers Danseurs" et "Premières Danseuses" sont attribués par le Concours de promotion interne, ouvert annuellement aux seuls membres permanents du Corps de ballet, désireux d'accéder aux classes supérieures. » (IV. article 9)

Les emplois des artistes du Ballet sont répartis en quatre catégories :

- Premiers Danseurs, Premières Danseuses
- Sujets
- Coryphées
- Quadrilles

Les Etoiles ne sont pas nommées sur concours. Elles sont promues par le Directeur de la l'Opéra sur proposition du Directrice de la Danse.

Le jury est constitué de la manière suivante :

- Cinq membres minimum représentant la Direction de l'Opéra National de Paris :
 - le Directeur ou son représentant, PRÉSIDENT
 - la Directrice de la Danse ou son représentant
 - le Maître de Ballet, associé à la Direction de la Danse
 - deux personnalités du monde de la Danse, n'appartenant pas au personnel permanent de l'Opéra.
- Un nombre égal de représentants du personnel, élus par les artistes du Ballet. (Ces représentants doivent être au moins Sujets ou justifier d'au minimum six années d'ancienneté au sein du Corps de ballet de l'Opéra)

Deux membres suppléants sont désignés, afin de compléter le jury, le cas échéant, si l'un de ses membres est empêché de siéger.

L'un d'eux est choisi par le Directeur de l'Opéra et l'autre est élu par les artistes du Ballet.

Les candidats sont notés sur un total de 30 points répartis de la façon suivante:

- une note sur 10, donnée par la Régie de la Danse et basée sur l'assiduité et la conscience professionnelle, au cours de l'année écoulée.
- une note sur 20, attribuée par le jury et basée sur l'appréciation de la prestation du candidat le jour du Concours.

Le jury procède à un seul vote pour chaque poste ouvert au Concours, en vue du classement de la première à la sixième place incluse.

Le vote a lieu à bulletin secret.

Pour chaque poste, la première place est attribuée à la majorité absolue des membres du jury. En cas de partage égal des voix, le Président dispose d'une voix prépondérante.

Si aucun candidat n'obtient la majorité absolue au premier tour de scrutin, il est procédé à un second puis, le cas échéant, à un troisième tour dans les mêmes conditions.

Si aucune majorité n'est dégagée à l'issue du troisième tour de scrutin, il est procédé à un quatrième et dernier tour pour lequel seuls les deux candidats les mieux classés au cours du vote précédent sont retenus et soumis au vote du jury.

Si les candidats les mieux placés sont plus de deux, il est procédé à un vote spécifique pour désigner les deux candidats qui seront retenus pour le quatrième tour.

Si, à l'issue du quatrième tour, aucun candidat n'obtient la majorité absolue, et si la voix prépondérante du Président ne peut jouer, le classement n'est pas effectué.

Après classement des six premiers candidats dans chaque catégorie, il est attribué à chacun d'eux, une note de 20 à 10, selon leur rang (20 au premier, 18 au second, ... et 10 au sixième).

La note ainsi obtenue est additionnée à la note de la Régie de la Danse (mentionnée plus haut).

C'est sur la base de la notation globale sur 30 points que le classement définitif est opéré par le jury, les décisions de celui-ci n'étant pas susceptibles de recours.

Les promotions effectives seront décidées par le Directeur de l'Opéra sur la base du classement définitif.

Le contrôle de la régularité administrative du Concours, son organisation matérielle et le secrétariat des épreuves sont assurés par la Régie de la Danse, en présence d'un délégué de personnel.

L'origine du Concours annuel se trouve dans le "Règlement pour le service du Corps de ballet et du Conservatoire de Danse de l'Opéra" édicté en 1860. Les conseils de Marie Taglioni, qui venait d'être nommée "professeur de la classe de perfectionnement", et de Bernard Scot, professeur à l'Ecole de danse, en avaient inspiré la rédaction.

C'est le 13 avril 1860, date mémorable dans l'histoire de l'Opéra de Paris, que se déroula pour la première fois "l'Examen de la Danse".

A ce premier jury figuraient Alphonse Royer, directeur de l'Opéra, Marie Taglioni, Amalia Ferraris, Emma Livry, Lucien Petipa et Louis Mérante.

mercredi 18 novembre

9h30 : quadrilles femmes

Variation imposée

Grand pas Classique – **Victor Gsovsky** Chorégraphie

Variations libres

Leïla Dilhac

Émeraudes/Joyaux – première variation
George Balanchine

Peggy Dursort

Paquita - variation de Paquita
d'après Marius Petipa

Miho Fujii

Vaslaw
John Neumeier

Claire Gandolfi

Giselle- Acte I, variation de Giselle
d'après Marius Petipa

Marine Ganio

Don Quichotte – Acte II, scène de la Vision,
variation de Dulcinée/Kitri
Rudolf Noureev d'après Marius Petipa

Émilie Hasboun

Le Lac des cygnes -Acte III, variation du Cygne noir
Rudolf Noureev d'après Marius Petipa

Juliette Hilaire

Suite en blanc – variation de la Flûte
Serge Lifar

Lucie Mateci

Don Quichotte – Acte II, variation de la Reine des Dryades,
Rudolf Noureev d'après Marius Petipa

Sophia Parcen

La Bayadère - Acte III, variation de la première Ombre
Rudolf Noureev d'après Marius Petipa

Aubane Philbert

Roméo et Juliette - Acte I, variation du Bal
Rudolf Noureev

Silvia-Christel Saint-Martin

Suite en blanc – variation de la Sérénade
Serge Lifar

Lydie Vareilhes

Arépo
Maurice Béjart

Gwenaëlle Vauthier

Suite en blanc – variation de la Flûte
Serge Lifar

Jennifer Visocchi

Suite en blanc – variation de la Flûte
Serge Lifar

Anémone Arnaud

The Four Seasons-variation du Printemps
Jerome Robbins

Marion Barbeau

Paquita - variation de Paquita
d'après Marius Petipa

Léonore Baulac

Suite en blanc – variation de la Cigarette
Serge Lifar

Laure-Adélaïde Boucaud

Apollon – variation de Polymnie
George Balanchine

Valentine Colasante

Notre-Dame de Paris – Acte I, variation d'Esmeralda
Roland Petit

pause

vers 11h45 : coryphées femmes

Variation imposée

Casse Noisette - Acte II, Grand pas, variation de Louise
chorégraphie de John Neumeier

Variations libres

Juliette Gernez

Clavigo – variation de Marie
Roland Petit

Fanny Gorse

Émeraudes/Joyaux – première variation
George Balanchine

Éléonore Guérineau

Casse-Noisette Acte II, variation de Clara
Rudolf Noureev

Laurène Lévy

Roméo et Juliette – Acte I, variation du Bal
Rudolf Noureev

Juliane Mathis

L'Histoire de Manon – Acte I, variation de la Maîtresse de Lescaut
Kenneth MacMillan

Charlotte Ranson

Vaslaw
John Neumeier

Caroline Robert

The Four Seasons – variation du Printemps
Jerome Robbins

Pauline Verdusen

Don Quichotte – Acte II, scène de la Vision,
variation de Dulcinée/Kitri
Rudolf Noureev d'après Marius Petipa

Séverine Westermann

La Maison de Bernarda – variation de la Sœur bossue
Mats Ek

Amandine Albisson-Pivat

Le Lac des cygnes -Acte II, variation du Cygne blanc
Rudolf Noureev d'après Marius Petipa et Lev Ivanov

Héloïse Bourdon

La Bayadère -Acte II, variation de Gamzatti
Rudolf Noureev d'après Marius Petipa

Lucie Clément

La Bayadère - Acte II, variation de Nikiya
Rudolf Noureev d'après Marius Petipa

pause

vers 14h35 : sujets femmes

Variation imposée

Other Dances - première variation
chorégraphie de Jerome Robbins

Variations libres

Sarah Kora Dayanova

Études - variation de l'Étoile
Harald Lander

Mathilde Froustey

Don Quichotte – Acte II, scène de la Vision,
variation de Dulcinée/Kitri
Rudolf Noureev d'après Marius Petipa

Charline Giezendanner

Giselle – Acte I, variation de Giselle
d'après Marius Petipa

Christelle Granier

L'Histoire de Manon – Acte II, variation de la Maîtresse de Lescaut
Kenneth MacMillan

Sabrina Mallem

Les Mirages – variation de l'Ombre
Serge Lifar

Ludmila Pagliero

Carmen – variation de la Chambre
Roland Petit

Alice Renavand

Clavigo – variation de Marie
Roland Petit

Caroline Bance

Signes
Carolyn Carlson

fin du concours des artistes femmes vers 15h30

vendredi 20 novembre

10h00: quadrilles hommes

Variation imposée

Études, la Mazurka
chorégraphie de Harald Lander

Variations libres

Alexandre Gasse

Le Lac des cygnes - variation de Rothbart
Rudolf Noureev

Alexandre Labrot

Les Mirages – variation du Jeune homme
Serge Lifar

Mickaël Lafon

Suite en blanc – la Mazurka
Serge Lifar

Erwan Le Roux

Speaking in Tongues
Paul Taylor

Samuel Murez

Andréauria
Edouard Lock

Hugo Vigliotti

La Sylphide – Acte II, première variation de James
Pierre Lacotte d'après Philippe Taglioni

Alexandre Carniato

Raymonda - Acte II, 2^e variation d'Abderam
Rudolf Noureev

Yann Chailloux

Esméralda – variation du pas de deux
d'après Marius Petipa

Jean-Baptiste Chavignier

Giselle – Acte II, variation d'Albrecht
d'après Jean Coralli et Jules Perrot

Cyril Chokroun
Grand pas Classique
Victor Gsovsky

Takeru Coste
La Fille mal Gardée – Acte I, variation de Colas
Frederick Ashton

Adrien Couvez
Le Rire de la Lyre
José Montalvo

Julien Cozette
La Belle au bois dormant – Acte II, première variation du Prince Désiré
Rudolf Noureev

pause

vers 11h30 : coryphées hommes

Variation imposée

Casse Noisette – Acte II, variation du Prince/Drosselmeyer
chorégraphie de Rudolf Noureev, d'après Marius Petipa et Lev Ivanov

Variations libres

Yvon Demol
In the middle, somewhat elevated
William Forsythe

Grégory Dominiak
Marco Spada – Acte I, 1^{re} variation
Pierre Lacotte

Grégory Gaillard
Approximate Sonata
William Forsythe

Axel Ibot
Dances at a Gathering- 2^e variation de l'Homme en brun
Jerome Robbins

Florimond Lorieux
Don Quichotte - Acte I, 1^{re} variation de Basilio
Rudolf Noureev

Allister Madin

Roméo et Juliette - Acte I, 1^{re} variation de Roméo
Rudolf Noureev

Cyril Mitilian

Notre-Dame de Paris - Acte I, variation de Frollo
Roland Petit

Marc Moreau

Paquita – Acte II, Grand pas, variation de Lucien d’Hervilly
Pierre Lacotte d'après Marius Petipa

Fabien Révillon

Paquita – Acte II, variation de Lucien d’Hervilly
Pierre Lacotte

Daniel Stokes

Vaslaw
John Neumeier

Sébastien Bertaud

Arépo
Maurice Béjart

Yannick Bittencourt

Le Lac des cygnes -Acte I, variation lente de Siegfried
Rudolf Noureev

Matthieu Botto

Études – la Mazurka
Harald Lander

pause

vers 14h00 : sujets hommes

Variation imposée

La Bayadère -Acte II, variation de Solor
Rudolf Noureev *Chorégraphie*

Variations libres

Mallory Gaudion

A Suite of Dances
Jerome Robbins

Josua Hoffalt

Carmen – variation de Don José
Roland Petit

Aurélien Houette

Raymonda – Acte II, 2^e variation d'Abderam
Rudolf Noureev

Julien Meyzindi

Le Fantôme de l'Opéra – Acte I, variation du Fantôme
Roland Petit

Yann Saiz

Other Dances – 2^e variation
Jerome Robbins

Audric Bezard

L'Histoire de Manon – 1^{re} variation de Des Grieux
Kenneth MacMillan

Bruno Bouché

Sylvia – Acte II, variation d'Orion
John Neumeier

Vincent Chaillet

Arépo
Maurice Béjart

Fin du concours des artistes hommes: vers 14h45